



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL COMMUNAL

■ ■ ■ ■ ■
Séance du 20 novembre 2023 à 19h00



PUBLIABLE

Objet n°1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente.

Objet n°2. Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale ISSH - le 23 novembre 2023 à 18 heures

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2023 de l'intercommunale ISSH.

Objet n°3. Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO - le 12 décembre 2023 à 18 heures

Il est demandé au Conseil communal d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IMIO du 12 décembre 2023.

Objet n°4. Convocation aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire d'ORES ASSETS - le 14 décembre 2023 à 18 heures et 18 heures 30

Il est demandé au Conseil communal d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 14 décembre 2023 de l'intercommunale ORES Assets

Objet n°5. Modification budgétaire n° 1 du CPAS - Service ordinaire et extraordinaire

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la modification budgétaire 1 – service ordinaire de l'exercice 2023 du CPAS d'Estinnes.

Objet n°6. Fabrique d'église de Peissant - Modification Budgétaire 2 - 2023 - Approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération du 10 octobre 2023, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement culturel Saint-Martin (Peissant) arrête la modification budgétaire n° 2, pour l'exercice 2023, dudit établissement culturel comme suit :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 12.264,60	€ 12.264,60
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 11.652,16	€ 11.652,16
Recettes extraordinaires totales	€ 5.741,40	€ 5.741,40
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00



Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 1.559,90	€ 1.559,90
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 10.096,84	€ 10.096,84
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 6.349,26	€ 6.349,26
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 607,86	€ 607,86
Recettes totales	€ 18.006,00	€ 18.006,00
Dépenses totales	€ 18.006,00	€ 18.006,00
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

Objet n°7. Fabrique d'église de Haulchin - Modification Budgétaire 1 - 2023 - Approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération du 25 octobre 2023, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vincent (Haulchin) arrête la modification budgétaire n° 1, pour l'exercice 2023, dudit établissement cultuel comme suit :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 10.836,50	€ 10.836,50
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 9.775,53	€ 9.775,53
Recettes extraordinaires totales	€ 300,00	€ 300,00
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 1.586,00	€ 1.586,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 7.621,66	€ 7.621,66
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 1.928,84	€ 1.928,84
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 1.628,84	€ 1.628,84
Recettes totales	€ 11.136,50	€ 11.136,50
Dépenses totales	€ 11.136,50	€ 11.136,50
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

Objet n°8. Fabrique d'église de Haulchin - Budget 2024 - Approbation

Il est demandé au Conseil communal de réformer la délibération du 25 octobre 2023, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vincent (Haulchin) arrête le budget, pour l'exercice 2024, dudit établissement cultuel comme suit :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)
R17	Supplément pour les frais ordinaires du culte	€ 8.865,29	€ 9.235,29
D40	Abonnement à 'Église de Tournai'	€ 260,00	€ 280,00
D50G	Médecine du travail	€ 0,00	€ 350,00

La délibération, telle que réformée à l'article 1, est approuvée aux résultats suivants :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 10.166,33	€ 10.536,33
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 8.865,29	€ 9.235,29
Recettes extraordinaires totales	€ 1.630,95	€ 1.630,95
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 1.630,95	€ 1.630,95
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.315,00	€ 2.315,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 9.482,28	€ 9.852,28
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00



Recettes totales	€ 11.797,28	€ 12.167,28
Dépenses totales	€ 11.797,28	€ 12.167,28
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

Objet n°9. Fabrique d'église d'Estinnes-au-Mont - Modification Budgétaire 1 - 2023 - Approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la délibération du 3 octobre 2023, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Rémi (Estinnes-au-Mont) arrête la modification budgétaire n° 1, pour l'exercice 2023, dudit établissement cultuel comme suit :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 17.076,72	€ 17.076,72
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 6.911,15	€ 6.911,15
Recettes extraordinaires totales	€ 1.027,69	€ 1.027,69
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 1.027,69	€ 1.027,69
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.342,89	€ 3.342,89
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 14.761,52	€ 14.761,52
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 18.104,41	€ 18.104,41
Dépenses totales	€ 18.104,41	€ 18.104,41
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

Objet n°10. Fabrique d'église d'Estinnes-au-Mont - Budget 2024 - Approbation

Il est demandé au Conseil communal de réformer la délibération du 3 octobre 2023, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Rémi (Estinnes-au-Mont) arrête le budget, pour l'exercice 2024, dudit établissement cultuel comme suit :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)
R17	Supplément pour les frais ordinaires du culte	€ 5.789,92	€ 6.289,92
D50G	Médecine du travail	€ 0,00	€ 500,00

La délibération, telle que réformée à l'article 1, est approuvée aux résultats suivants :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 15.094,92	€ 15.594,92
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 5.789,92	€ 6.289,92
Recettes extraordinaires totales	€ 3.063,26	€ 3.063,26
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 3.063,26	€ 3.063,26
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.895,00	€ 3.895,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 14.263,18	€ 14.763,18
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 18.158,18	€ 18.658,18
Dépenses totales	€ 18.158,18	€ 18.658,18
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00



Objet n°11. Patrimoine - Réforme du bail à ferme - Inventaire des terres - Marché conjoint avec le CPAS - Convention

Il est demandé au Conseil communal d'adhérer au marché conjoint du CPAS d'Estinnes dans le cadre de la désignation d'un avocat pour les baux à ferme et d'approuver la convention.

Objet n°12. Réhabilitation rez-de-chaussée presbytère Estinnes-au-Val - Approbation des conditions et du mode de passation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver le cahier des charges N° 2023-044 et le montant estimé du marché "réhabilitation rez-de-chaussée presbytère Estinnes-au-Val, établis par l'auteur de projet, TRIEDRE, rue de Mahy-Faux 110 à 7133 Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 56.220,76 € hors TVA ou 59.594,01 €, 6% TVA comprise.

Il est demandé au Conseil communal de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Objet n°13. Convention relative à l'entretien des hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE - Approbation

Il est demandé au Conseil communal d'approuver la convention qui fait partie intégrante de la présente délibération, avec la SWDE et relative à l'entretien des hydrants reliés au réseau de distribution de la SWDE, pour un montant de 33.000€.

